



FORMATION EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION (EPI)

Public concerné

Tous les salariés

Nombre de stagiaires

4-10

Durée

3,5 heures / 1/2 jour
à
7 heures / 1 jour

Prérequis

Aucun

Encadrement

Formateur en sécurité incendie –
Sapeur-pompier

Taux de réussite

100%

Modalités d'accès à la formation

Aucune

Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

Equivalence / Passerelle / Allègement

Non / Non / Non

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Contactez-nous pour connaître
l'accessibilité à la formation.

Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise

Tarifs (net de taxes)

Intra entreprise
Nous consulter

Objectifs de formation

- Acquérir des connaissances élémentaires théoriques et pratiques dans le domaine de la sécurité incendie
- Être capable d'intervenir efficacement sur un début d'Incendie dans l'attente de l'arrivée des secours.
- Faire évacuer le personnel en respectant les règles de sécurité
- Alerter les secours adaptés

Méthodes pédagogiques

Pédagogie active, Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe.
Formation pratique : Utilisation d'un générateur de flammes et extincteurs. Visite de l'établissement
Accès à un espace privé pour retrouver les documents de la formation.

Evaluation et certificats

Evaluation formative
Certificat de réalisation (Conforme à l'Arrêté 2018 du Ministère du Travail).

Maintien et actualisation des compétences

Tous les 6 mois.

Aspect réglementaire :

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »
Art 4227-28 du code du Travail

« Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés. »
Art 4227-38-8 du code du travail

« La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. »

Art 4227-39 du code du travail

Contenus*

Les points abordés au cours de la formation sont :

- La réglementation
- Les conséquences et causes d'un incendie dans la société
- Le triangle du feu
- Les Moyens d'alerte
- Déclenchement de l'alarme
- Les modes de propagations du feu
- La différence entre un feu et un incendie
- Les dangers des fumées
- Les classes de feu
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- Les procédés d'extinctions
- L'effet des produits extincteurs sur le feu
- Les règles de sécurité sur les extincteurs
- Les distances d'attaque du feu
- Le permis feu
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Attitudes et consignes de sécurité de votre établissement
- Rôle du Serre-file, guide-file et responsable d'évacuation
- L'évacuation : conduite à tenir, consignes de sécurité
- Désignation du point de rassemblement
- Visite de l'établissement

* Contenu à titre indicatif suivant les besoins de l'établissement.